

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INGRANDES****Séance du Mardi 27 Février 2018 Délibération N°18-14**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
<b>16</b>	<b>3</b>	<b>19</b>

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT SEPT FEVRIER, à 18 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
<b>20 Février 2018</b>

**PRESENTS :** Mme de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.  
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU.  
MM AUFFRAY. CARTIER. DUBOIS. Mme MARNAY-MASSÉ. MM BENETAUD.  
FERRANDEZ. Mme MILLE. MM DAVIAU. MICHAUD. Mme SAILLOUR.

Date d'affichage
<b>2 Mars 2018</b>

**ABSENTES EXCUSEES :**

Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme BOURUMEAU.  
Mme MAGNAN donne pouvoir à M METIVIER.  
Mme MOUREAUX donne pouvoir à Mme SAILLOUR.

Objet de la délibération
<b>Octroi d'une subvention exceptionnelle : Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Poitiers</b>

Soit 16 Présents + 3 Pouvoirs = 19 Votants

Monsieur Roger AUFFRAY a été désigné Secrétaire de Séance.

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités locales,

L'Association des Conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Poitiers permet de résoudre des différends entre particuliers et/ou avec une entreprise. Son domaine d'intervention, exception faite des contentieux de la famille, est celui du droit privé :

- litiges locatifs,
- de la consommation,
- de la copropriété,
- de la formation,
- l'exécution des contrats,
- le contentieux des servitudes,
- les troubles de voisinage etc.

Ce mode alternatif de résolution des conflits et litiges et une procédure rapide et entièrement gratuite qui se déroule sous le contrôle d'un Conciliateur de justice, bénévole et assermenté ; gage de discrétion et d'impartialité.

Afin de permettre à cette association de continuer à fonctionner et au vu de l'importance de la mission et du nombre grandissant des sollicitations et sur proposition de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal décident :

AR PREFECTURE

086-218601110-20180227-18\_14-DE  
Regu le 07/03/2018

- **D'OCTROYER** une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Poitiers.

**Résultats du vote :**

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 16 + 3 Pouvoirs

- Exprimés : 19

- Pour : 15

- Contre : /

- Abstention : 4

Pour Extrait Conforme,  
En Mairie, le 2 Mars 2018  
Le Maire,  
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20180227-18\_14-DE  
Regu le 07/03/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INGRANDES****Séance du Mardi 27 Février 2018 Délibération N°18-15**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
<b>16</b>	<b>3</b>	<b>19</b>

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT SEPT FEVRIER, à 18 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
<b>20 Février 2018</b>

**PRESENTS :** Mme de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.  
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU.MM AUFFRAY. CARTIER. DUBOIS. Mme MARNAY-MASSÉ. MM BENETAUD.  
FERRANDEZ. Mme MILLE. MM DAVIAU. MICHAUD. Mme SAILLOUR.

Date d'affichage
<b>2 Mars 2018</b>

**ABSENTES EXCUSEES :**Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme BOURUMEAU.  
Mme MAGNAN donne pouvoir à M METIVIER.  
Mme MOUREAUX donne pouvoir à Mme SAILLOUR.

Objet de la délibération
<b>Octroi d'une subvention exceptionnelle : Maison Familiale et Rurale du Val de la Source</b>

Soit 16 Présents + 3 Pouvoirs = 19 Votants

Monsieur Roger AUFFRAY a été désigné Secrétaire de Séance.

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités locales,

Par courrier reçu en date du 2 janvier 2018, la Maison Familiale et Rurale du Val de la Source informe qu'un jeune résidant à Ingrandes y est scolarisé.

Elle sollicite l'attribution d'une subvention car les dotations forfaitaires perçues par le Ministère de l'Agriculture, ne couvrent pas l'ensemble des charges relatives à l'enseignement.

Afin de permettre à cet établissement de continuer à fonctionner et sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'OCTROYER** une subvention exceptionnelle de 84 € à la Maison Familiale et Rurale du Val de la Source, au titre de l'année 2018.**Résultats du vote :**

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 16 + 3 Pouvoirs
- Exprimés : 19

- Pour : 19
- Contre : /
- Abstention : /

Pour Extrait Conforme,  
En Mairie, le 2 Mars 2018  
Le Maire,  
Bénédicte de COURRÈGES

AR PREFECTURE

086-218601110-20180227-18\_15-DE  
Reçu le 07/03/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INGRANDES****Séance du Mardi 27 Février 2018 Délibération N°18-16**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
<b>16</b>	<b>3</b>	<b>19</b>

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT SEPT FEVRIER, à 18 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
<b>20 Février 2018</b>

**PRESENTS :** Mme de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.  
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU.  
MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS. Mme MARNAY-MASSÉ. MM BENETAUD.  
FERRANDEZ. Mme MILLE. MM DAVIAU. MICHAUD. Mme SAILLOUR.

Date d'affichage
<b>2 Mars 2018</b>

**ABSENTES EXCUSEES :**

Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme BOURUMEAU.  
Mme MAGNAN donne pouvoir à M METIVIER.  
Mme MOUREAUX donne pouvoir à Mme SAILLOUR.

Objet de la délibération
<b>Octroi d'une subvention exceptionnelle : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne</b>

Soit 16 Présents + 3 Pouvoirs = 19 Votants

Monsieur Roger AUFRAY a été désigné Secrétaire de Séance.

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités locales,

Par courrier reçu en date du 5 février 2018, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne, informe que deux jeunes résidants à Ingrandes y sont scolarisés.

Elle sollicite l'attribution d'une subvention car la compétence scolaire est de nouveau dévolue à la Commune.

Afin de permettre à cette structure de continuer à fonctionner, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- **D'OCTROYER** une subvention exceptionnelle de 168 € la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne, au titre de l'année 2018.

**Résultats du vote :**

Nombre de membres en exercice : 19

- Votants : 16 + 3 Pouvoirs
- Exprimés : 19

- Pour : 19
- Contre : /
- Abstention : /

Pour Extrait Conforme,  
En Mairie, le 2 Mars 2018  
Le Maire,  
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20180227-18\_16-DE  
Regu le 07/03/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INGRANDES**

**Séance du Mardi 27 Février 2018 Délibération N°18-17**

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents	Pouvoirs	Votants
16	3	19

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le VINGT SEPT FEVRIER, à 18 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

Date de la convocation
<b>20 Février 2018</b>

**PRESENTS :** Mme de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.  
Mmes ALCOBENDAS. SERREAU.  
MM AUFFRAY. CARTIER. DUBOIS. Mme MARNAY-MASSÉ. MM BENETAUD.  
FERRANDEZ. Mme MILLE. MM DAVIAU. MICHAUD, Mme SAILLOUR.

Date d'affichage
<b>2 Mars 2018</b>

**ABSENTES EXCUSEES :**

Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme BOURUMEAU.  
Mme MAGNAN donne pouvoir à M METIVIER.  
Mme MOUREAUX donne pouvoir à Mme SAILLOUR.

Objet de la délibération
<b>Compte-rendu des Décisions</b>

Soit 16 Présents + 3 Pouvoirs = 19 Votants

Monsieur Roger AUFFRAY a été désigné Secrétaire de Séance.

**Décisions prises par Madame le Maire en application des articles L 2122-22  
et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu notamment de la délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2017 N°15-87 :

Type	Partie	Montant (TTC)	Date d'effet	Durée	Observations	N° Stela
Convention de raccordement et d'exploitation d'une installation de consommation BT > 36 kVA	SRD	9 024,86 €	01/03/2018		Salle des Tamaris	086-218601110-20180208-CTSRDSDT42-CC
Prestation artistique	Cie Tête de Linotte	890 €	26/04/2018	1j	Gouter spectacle	086-218601110-20180126-GS180426-CC

AR PREFECTURE
086-218601110-20180227-18_17-DE
Regu le 07/03/2018

Prestation artistique	Orchestre T. TACINELLI	7 850 €	23/06/2018	1j	Fête du Lac 2018	086-218601110-20180129-FDL18_OTT-CC
Prestation artistique	Crokenjambe	600 €	20/07/2018		Marché semi-nocturne	086-218601110-20180205-180720_CROKENJ-CC
Contrat de surveillance	Securit Dog Man	81,53 € HT	Selon planning joint	3h		086-218601110-20180130-SDM_SSIAP118-CC

Pour Extrait Conforme,  
En Mairie, le 2 Mars 2018  
Le Maire,  
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE
086-218601110-20180227-18_17-DE
Regu le 07/03/2018